

Procédures recommandées pour l'inspection visuelle des étalements tubulaires soudés et des cadres d'échafaudage et accessoires

Ce document présente des procédures recommandées pour l'inspection visuelle des équipements d'échafaudage ou d'étalement composés de cadres et de contreventements en acier ou en aluminium.

Il ne s'applique pas à tous les types de matériaux d'échafaudage. Les directives suivantes sont d'ordre général. Pour des instructions particulières, consultez le fabricant.

Inspection visuelle

Les inspections doivent être effectuées par une personne compétente. Les équipes d'inspection doivent être en mesure de reconnaître les défauts ou les conditions dangereuses possibles dans les composants des équipements d'échafaudage ou d'étalement constitués de cadres et de contreventements en acier ou en aluminium, qu'ils soient récents ou anciens, peu importe leur provenance

Composants en acier – cadres, entretoises, éléments de garde-corps et supports de garde-corps latéraux

1. Soudures fissurées ou rompues aux points de connexion (nœuds)
2. Éléments, montant ou traverses manquants
3. Fissures, plis ou craquelures dans les tubes
4. Perforations dans les tubes causées par des travaux de découpe ou de chalumeau
5. Traces d'exposition à une chaleur excessive
6. Trous supplémentaires ou déformés
7. Dispositifs de connexion ou de verrouillage et fixations manquants, déformés ou non fonctionnels
8. Éléments tubulaires non circulaires ou présentant une déformation par rapport à la section transversale normale
9. Traverses ou montants tordus, y compris bosses ou enfoncements
10. Déformation ou torsion des poteaux ou tubes, y compris flambage, flexion ou courbure
11. Axe ou pivot endommagé ou excessivement lâche dans les entretoises
12. Déformation ou fissuration des cadres, supports ou autres composants principaux
13. Corrosion excessive, notamment par piqûres ou écaillage
14. Décoloration pouvant indiquer une exposition à des produits chimiques corrosifs
15. Traces de modifications effectuées sur le chantier

Vérins à vis / plaques de base

1. Fissures ou craquelures dans le matériau du montant
2. Filets endommagés
3. Écrous de réglage excessivement desserrés
4. Écrous de réglage fissurés ou endommagés

5. Soudures fissurées ou rompues
6. Traces d'exposition à une chaleur excessive
7. Courbure ou déformation des composants, y compris flambage ou flexion
8. Corrosion excessive, notamment par piqûres ou écaillage
9. Décoloration pouvant indiquer une exposition à des produits chimiques corrosifs
10. Traces de modifications effectuées sur le chantier

Plateformes – Planches de bois et planches laminées

1. Trous, encoches et traits de scie à la surface
2. Fentes, fissures ou entailles à la surface, y compris la pourriture sèche
3. Délamination ou séparation des couches de placage
4. Déformation des planches (cambrure, torsion ou autre déformation)
5. Rupture de la surface (déchirure ou fissuration des fibres du bois)
6. Accumulation excessive de matières étrangères
7. Torsion, flexion ou courbure des planches
8. Contamination; traces d'exposition à des produits chimiques, à des champignons, à la pourriture ou à des insectes
9. Traces d'exposition à une chaleur excessive
10. Traces de modifications effectuées sur le chantier

Plateformes générales, y compris les planchers préfabriqués et les planches d'acier

1. Soudures fissurées ou rompues
2. Crochets de support manquants ou endommagés
3. Fissures ou fentes dans les surfaces du plancher
4. Accumulation excessive de matières étrangères sur les surfaces du plancher
5. Rivets ou connecteurs manquants (le cas échéant)
6. Trous, bosses ou enfoncements dans les longerons
7. Échelons manquants (le cas échéant)
8. Torsion, pliage ou courbure de l'acier ou de l'aluminium (le cas échéant)
9. Trous dans les plateformes causés par des travaux de découpe ou de chalumeau
10. Traits de scie dans les surfaces en bois
11. Traces d'exposition à une chaleur excessive
12. Corrosion excessive, notamment par piqûres ou écaillage
13. Décoloration due à une possible exposition à des produits chimiques
14. Traces de modifications effectuées sur le chantier
15. Dispositifs de fixation manquants ou non fonctionnels (d'autres moyens de fixation appropriés peuvent être présents)

Plateformes – Planches de bois et planches laminées

Divers gabarits et dispositifs peuvent être utilisés pour inspecter et vérifier les composants et accessoires.

Si vous avez des questions concernant la sécurité d'un cadre d'échafaudage ou d'un accessoire, communiquez avec le fabricant.

Le présent document a été préparé par des membres du Shoring Council de la Scaffold & Access Industry Association (SAIA).

Ce document ne prétend pas être exhaustif et ne remplace pas d'autres mesures de sécurité ou précautions nécessaires pour couvrir des conditions normales ou inhabituelles. Si le présent document entre en conflit avec une loi ou un règlement fédéral, provincial ou municipal, cette loi ou ce règlement prévaut. Il incombe à chaque utilisateur de s'y conformer. Ce document a été élaboré pour aider les utilisateurs de différents types d'équipements d'échafaudage. La Scaffold & Access Industry Association et les membres de son conseil déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation du présent document.

Décembre 2025 | Ce document fait l'objet de révisions périodiques. Consultez www.saiaonline.org pour obtenir la plus récente version.